

VILLE DE RIXHEIM

**Extrait du Procès-Verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

**Séance ordinaire du 03 juillet 2025
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le trois juillet de l'an deux mille vingt-cinq)**

sous la présidence de Madame Rachel BAECHEL, Maire

Présents (17) : Mmes et MM. Rachel BAECHEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Alain DREYFUS, Raphaël SPADARO, Bruno TRANCHANT, Bilge BAYRAM, Sébastien BURGUY et Alexandre DURRWELL

Excusés (16) :

Mme Barbara HERBAUT
M. Philippe WOLFF (procuration à M. GIRONA)
Mme Maryse LOUIS
M. Patrice NYREK (procuration à M. DURRWELL)
M. Adriano MARCUZ
Mme Michèle DURINGER
M. Eddie WAESELYNCK
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
Mme Guileine LEVY
Mme Miné SEYHAN
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHEL)
Mme Véronique FLESCHE
Mme Bérengère MICODI
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme THOMAS)

-o-O-o-

Point 9 de l'ordre du jour

Acquisition des parcelles cadastrées section CX n° 2 et CV n° 2

A la suite d'une succession, les héritiers souhaitent céder à la ville deux parcelles forestières, à savoir :

- La parcelle cadastrée section CX n° 2 de 3,13 ares ;
- La parcelle cadastrée section CV n° 2 de 9,13 ares.

Après négociation, le prix proposé pour ces deux parcelles serait de 600 euros, net vendeur.

L'entretien de ces dernières serait par la suite confié au Syndicat Intercommunal Forestier de l'Agglomération Mulhousienne (SIFAM).

La rédaction de l'acte de vente serait réalisée par l'étude notariale Tinchant et Tinchant-Merli de Rixheim. Les frais afférents restent à la charge de la ville.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section CX n° 2 et CV n° 2 ;
- de fixer le prix d'acquisition à 600€ net vendeur ;
- de charger l'étude Tinchant et Tinchant-Merli de la rédaction de l'acte de vente ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 15 juillet 2025

Le Maire,



Rachel BAECHEL

La Secrétaire de séance,

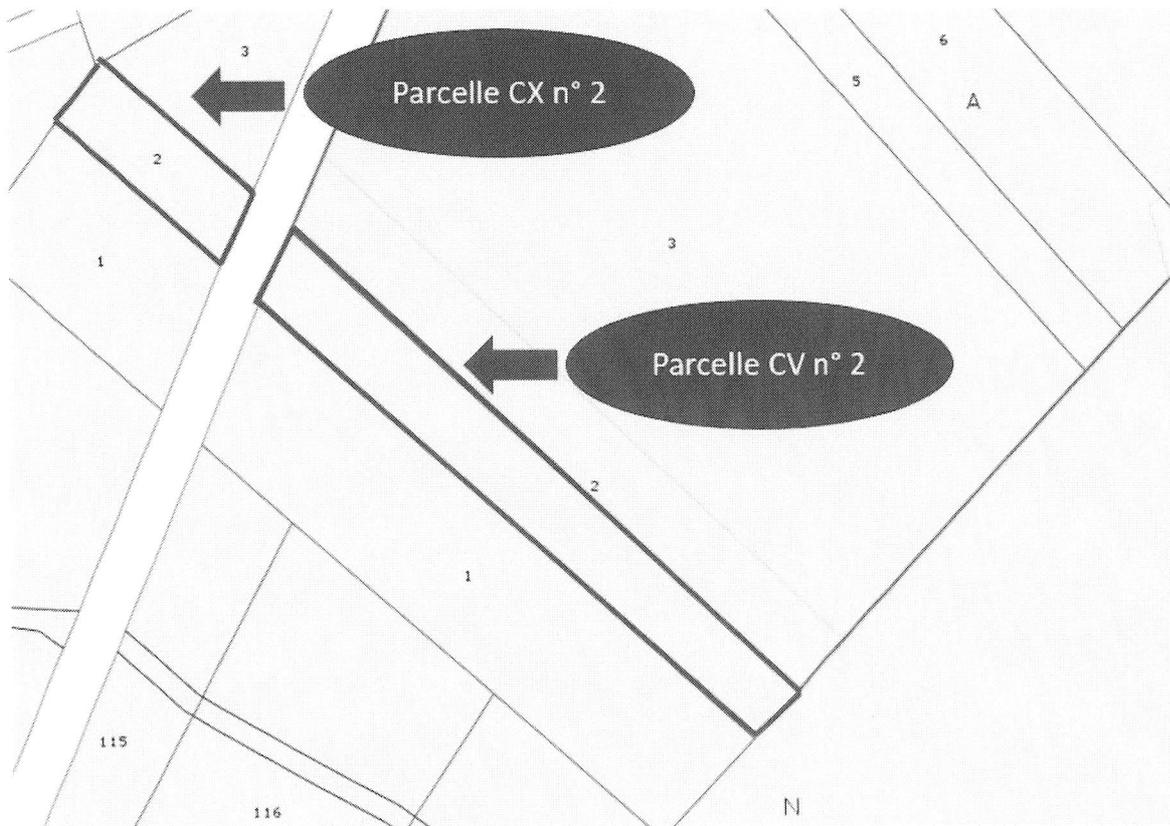


Catherine MATHIEU-BECHT

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **15 JUIL. 2025**



Commune de Rixheim – Conseil municipal du 3 juillet 2025 – Annexe relative à l’acquisition des parcelles cadastrées section CX n° 2 et CV n° 2